

Autres ramassages

Les matières et objets ci-dessous sont également récoltés gratuitement. Les dates des ramassages sont annoncées par circulaires aux habitants de la commune :

- Papiers (par ballots attachés)
- Carton (le carton doit être séparé du papier et ficellé)
- Objets encombrants

Objets non pris en charge

Les piles et batteries doivent être rapportées chez le vendeur. Elles ne doivent être en aucun cas mises dans les sacs poubelles. Pour d'autres informations, consulter <http://www.frc.ch/pile>

Recyclage de matières

Certains matériaux usagés peuvent trouver acquéreurs. Pour de plus amples informations voir sous <http://www.dechets.ch>. D'autres informations sont également disponibles sur le site de la confédération : <http://www.dechets-suisse.ch>.

Pierres des champs

Les pierres provenant des champs sont prise en charge gratuitement par la gravière de Misery (Gramise SA)

Commune d'Oleyres



La nature est belle, mettons-nous ensemble pour la protéger

Directives communales pour le traitement des déchets

Ce petit guide est un résumé des instructions concernant le traitement des déchets ménagers. Le but du nouveau règlement communal est d'encourager en premier lieu le compostage par les particuliers ainsi que le tri des matières.

Ramassage des sacs poubelle

Les déchets ménagers sont collectés à l'aide de sacs poubelle avec vignettes agréés lors des récoltes hebdomadaires, chaque mercredi entre 13:00 et 14:00. Les sacs ne doivent pas être déposés la veille des ramassages.

Les vignettes agréés peuvent être obtenues auprès du bureau communal. Les langes sont récoltés gratuitement dans des sacs poubelle transparents.

Taxes:

- Une taxe de Fr. 6.50 et perçue pour 10 sacs de 17 litres
- de Fr. 15.-- est perçue pour 10 sacs de 35 litres
- de Fr. 26.-- pour 10 sacs de 60 litres
- de Fr. 47.-- pour 10 sacs de 110 litres
- de Fr. 34.-- par conteneur de 800 litres

Réductions:

- Les familles reçoivent 5 vignettes de 35 l. par enfant et par an
- Les familles dont au moins une personne est à l'AVS reçoivent 5 vignettes de 35 l. par an

Déchetterie de la commune d'Oleyres

Afin d'encourager le tri, les déchets ci-dessous sont récoltés gratuitement à la déchetterie :

- Le verre (trié par couleur)
- Le PET (excepté les bouteilles d'huile et de vinaigre)
- L'huile minérale/végétale
- Les métaux
- Les textiles en bon état
- Les déchets de jardin
(Les particuliers doivent si possible composter eux-mêmes le gazon)
- Le sagex / les plastiques (préfaneuses) dans des sacs en plastique fermés.

Horaires de la déchetterie :

Horaires : le mercredi de 17h. à 18h.
 le samedi de 16h. à 17h.

Appareils électriques, électroménagers:

Les appareils électriques et électroniques (PC, téléviseurs, radio et autres chaînes Hi Fi) peuvent dès le 1^{er} janvier 2002 être remis gratuitement aux commerces agréés SWICO. Par contre les appareils électroménagers tels que les congélateurs sont toujours soumis à une taxe d'évacuation. Le montant des taxes peut être obtenu auprès du responsable de la déchetterie.

Extrait des taxes d'évacuation :

- | | |
|-----------------------------|-----------|
| • Frigos ménager (vignette) | Fr. 75.-- |
| • Potager, machine à laver | Fr. 25.-- |
| • Micro-ondes | Fr. 10.-- |